

ORIENTATION D'AMENAGEMENT : LE SECTEUR DE LA GARE

Le secteur de la gare a été pressenti pour devenir une nouvelle zone de centralité et pour développer une urbanisation à vocation mixte : services de proximité, commerces, habitat (individuel, collectif, semi-collectif...)

Dans cette perspective, un parti d'aménagement est proposé qui concilie ces différents paramètres.

L'aménagement de ce secteur à vocation principale d'habitat mais qui pourra également accueillir des commerces et des services, notamment à destination des personnes âgées, se devra de respecter des principes chers à la commune :

- Le maintien d'un **axe vert central**. Cet espace devra être mis en scène afin d'appuyer la perspective actuelle et la présence de l'ancienne gare, patrimoine historique,

- Le traitement d'une **place d'articulation** en entrée Est, celle-ci ayant vocation à affirmer la centralité de cet espace,

- Le positionnement de **front bâtis**, à l'Est de la zone, avec des bâtiments en R+2 et R+3 afin de marquer l'entrée de ce secteur,

- L'aménagement de **maisons de ville ou petit collectif, linéairement**, au Nord-ouest, le long de l'avenue du Docteur Jeulain, pour former une continuité visuelle bâtie le long de cette voie.

Cette réflexion a abouti aux principes et aménagements suivants :

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU SECTEUR GARE

